

Règlement interne Jab'jazz DANSE

NOM DU COURS :

HORAIRE :

LIEU :

➤ SÉCURITÉ

Toute personne accompagnant un élève au cours de danse est tenue de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant seul. Il peut y avoir des imprévus de dernière minute et ce malgré les efforts que nous pouvons faire.

➤ ASSURANCE

En cas d'accident survenu pendant la pratique de la danse, il est impératif de se présenter au secrétariat de la JAB muni d'un certificat de constatation de blessure, au plus tard 48 heures après l'accident, afin d'effectuer la déclaration.

Le certificat médical demandé lors de la première inscription est obligatoire. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non obtention. Il est ensuite valable 3 ans, sous réserve de répondre non à toutes les questions du document CERFA « Questionnaire Sport » remis lors de votre inscription. Le plus simple est de télécharger le certificat médical sur votre profil COMITI.

➤ REMBOURSEMENT

Les désistements n'entraînent aucun remboursement, sauf pour mutation professionnelle (sur justificatif), ou pour raison de santé justifié par la présentation d'un certificat médical fourni par un médecin du sport. Dans tous les cas, tout trimestre commencé et l'adhésion restent acquis à l'association.

➤ TENUES

Collants sans pied ou legging noir, ou short noir, T-shirt, pas de chaussettes.

Pour tous les cours, les cheveux doivent être attachés.

Nous vous rappelons qu'un site Internet <http://www.jabruz.fr/index.php/sections-sportives/danse-jazz-jab-jazz-danse> est à votre disposition, sur lequel vous trouverez toutes les informations.

Début des cours le lundi 16 septembre 2019

N'hésitez pas à aimer, partager et suivre toute notre actualité sur Facebook:

<https://www.facebook.com/jabruzjazz/>



facebook